

L'harmonisation fiscale en Europe et l'économie française : une approche en équilibre général

William Perraudin, Thierry Pujol *

Cet article étudie les implications de l'harmonisation fiscale européenne pour l'économie française à travers un modèle d'équilibre général à générations imbriquées. Ce modèle se situe dans la lignée des travaux d'Auerbach et Kotlikoff (1987) avec, toutefois, trois différences. Il décrit une économie ouverte ; certains ménages subissent une contrainte de liquidité ; la population est hétérogène avec des « riches » et des « pauvres » différenciés par leurs productivités et la fiscalité supportée. La principale conclusion de cette étude est, qu'une réduction de la TVA et des taxes sur les revenus de l'épargne, compensée par un accroissement de la fiscalité sur les salaires, pourrait générer des pertes de bien-être significatives pour les deux groupes de ménages. Ces résultats sont, finalement, comparés à ceux d'autres études, qui en utilisant des modèles d'inspiration néokeynésienne, débouchent sur des résultats opposés.

En France, l'harmonisation de la fiscalité au niveau européen devrait se traduire essentiellement par une réduction des taux de TVA et un allègement de la fiscalité de l'épargne. C'est l'incidence de ces mesures que l'on se propose ici d'étudier à partir d'un modèle d'équilibre général.

L'ampleur des réformes de TVA et leur rythme dans les divers pays européens dépendront des modalités de l'harmonisation fiscale et, notamment, de celles de la collecte de la TVA. En effet, si les biens sont taxés en fonction du lieu de consommation, il est peu urgent d'harmoniser les systèmes de TVA ⁽¹⁾. Si, à l'inverse, le principe d'une

* Les auteurs étaient économistes au Département « Europe » du Fonds monétaire international lors de la rédaction de cet article. Ils remercient A. Auerbach, J. Skinner, C. Le Van et de nombreux collègues du Fonds pour leurs commentaires sur de précédentes versions de cette étude. Les opinions émises n'engagent que leurs auteurs et ne représentent pas nécessairement celles du Fonds.

(1) En contrepartie, comme les taux sont différenciés selon les lieux de vente, un tel système suppose soit que les firmes appliquent, selon la nationalité de leurs clients, des taux différents, soit que les exportations sont taxées au taux zéro. En d'autres termes, ceci implique soit des coûts administratifs élevés pour les firmes soit, sous une forme plus ou moins élaborée, des contrôles aux frontières.

taxation en fonction du pays d'origine est retenu, des différentiels de taux de TVA entre pays rendraient possible des arbitrages fiscaux pour les agents non-assujettis. Ces derniers, qui ne peuvent récupérer la TVA sur leurs achats, seraient incités à s'approvisionner dans les pays à taux faibles. Dans le cas de la France, les risques de délocalisation des achats des ménages sont, somme toute, limités et existeraient dans tout système sans contrôle aux frontières. Ils sont, par contre, plus sérieux pour les autres non-assujettis (hôpitaux, institutions financières en partie, administrations publiques locales...) qui sont à l'origine de 30 % des recettes de TVA. Sauf à appliquer à ce dernier groupe un régime particulier ⁽²⁾, cela rendrait une réduction des taux de TVA difficilement évitable en France.

Notre propos n'est pas ici de choisir entre la position de la Commission européenne, favorable à une taxation en fonction de l'origine des produits, et celle des États-membres, qui à l'instar de la France se sont fortement opposés à ce système. A long terme, comme tous les États se sont engagés à harmoniser leurs taux de TVA, ce problème devrait d'ailleurs perdre de son importance. On cherchera plutôt à préciser quelles seraient les conséquences, si elle a lieu, de l'harmonisation.

L'harmonisation a, en fait, déjà commencé : des décisions prises au niveau communautaire ont reçu un début d'application en France et entraîné des pertes de recettes budgétaires. Ainsi, les pays-membres sont convenus de réduire à deux le nombre de taux de TVA (taux normal et réduit) et d'harmoniser la classification des biens dans chacune des deux catégories. Une télévision, par exemple, supportera le taux normal dans tous les pays, taux qui pourra lui-même varier. Pour la France, cela a principalement deux implications : le taux majoré sur les produits de luxe devra disparaître et la fiscalité énergétique, traditionnellement destinée à décourager la consommation d'énergie importée, sera réduite. Par ailleurs, d'autres particularités de la TVA française concernant en particulier les entreprises (rémanences de TVA pour certaines consommations intermédiaires, longs délais de recouvrement de la TVA, etc) sont aussi appelés à disparaître.

Si la taxation devait se faire selon l'origine des produits, il semble généralement admis (Boiteux, 1988) que le différentiel de taux avec les principaux partenaires et en particulier l'Allemagne ne devrait pas excéder deux points. Nonobstant un changement dans l'attitude allemande ⁽³⁾, ceci impliquerait une réduction du taux « normal » en France de 2,6 %. Le tableau 1 fournit quelques ordres de grandeur sur le coût budgétaire total qui pourrait atteindre l'équivalent de 1,8 % de PIB.

Concernant la taxation de l'épargne, les effets de l'harmonisation européenne, ou plutôt de l'absence d'harmonisation, sont encore incertains. L'abandon de la proposition de la Communauté d'une retenue à

(2) Mais cela revient, dans une large mesure, à reporter sur ces agents les coûts que l'on souhaite éviter aux entreprises privées. La même remarque s'applique d'ailleurs pour la vente par correspondance.

(3) Rendu plus vraisemblable par les difficultés budgétaires résultant de l'unification allemande.

1. Coût budgétaire de l'harmonisation de la fiscalité indirecte

	En % des recettes fiscales	En % du PIB
Réduction du taux normal de 18,6 à 16 %	3,80	0,95
Abolition du taux majoré	1,00	0,25
Fiscalité énergétique	1,50	0,40
Autres	0,70	0,20
<i>Total</i>	<i>7,0</i>	<i>1,8</i>

Sources : Boiteux (1988) et calculs des auteurs.

la source sur les revenus du capital sonne probablement le glas d'une fiscalité commune à tous les États-membres. Ceci handicape, bien sûr, les États comme la France où les revenus du capital supportent une charge fiscale comparativement lourde.

En réaction, la France a adopté diverses mesures pour réduire les flux de capitaux vers les pays de la Communauté européenne qui font figures de paradis fiscaux. Ainsi, des incitations fiscales sont offertes aux ménages français lorsqu'ils déposent leur épargne dans des établissements financiers domestiques. Cette segmentation implicite du marché compense, en partie, les effets de la libéralisation des flux de capitaux. Par ailleurs, les taux d'imposition sur les revenus du capital ont été considérablement réduits, passant d'une fourchette de 25 à 30 % à un taux unique de 15 %. De surcroît, de nouveaux instruments financiers comme les Sicav de capitalisation permettent à la plupart des épargnants français d'éviter l'imposition des revenus du capital en les transformant en plus-values non taxées. Au total, ces réformes permettront sans doute d'éviter une délocalisation massive de l'épargne française, mais elle pourraient se traduire par des pertes de recettes fiscales représentant environ 0,5 % du PIB.

Si tous ces risques devaient se matérialiser, les pertes de recettes fiscales totales pourraient dépasser 100 milliards de francs. Quelle serait alors la réaction probable des autorités françaises ? Certes, l'achèvement du Marché unique européen devrait s'accompagner d'une expansion plus rapide et générer davantage de rentrées fiscales, mais elles ne compenseraient qu'une faible part des pertes initiales. Faute de pouvoir réduire les dépenses publiques ou d'accepter un accroissement du déficit, ce qui irait à l'encontre de l'objectif de stabilisation de la dette publique poursuivi par les autorités au cours des années quatre-vingt, la solution serait d'accroître les impôts directs ⁽⁴⁾.

(4) Ou à les réduire moins fortement qu'en l'absence de réforme.

On assistera donc vraisemblablement dans les prochaines années à une redistribution marquée du rôle des différents impôts. Or, malgré l'ampleur de ce bouleversement, peu d'études ont été faites sur leur impact macroéconomique dans les États-membres de la CEE : la réforme fiscale a finalement été perçue essentiellement comme une condition préalable au mouvement d'intégration vers le Marché unique. Le rapport Cecchini (1988), lui-même, met l'accent sur les aspects bénéfiques du Marché unique grâce à une compétition accrue entre firmes et des économies d'échelle mais fait l'économie d'une analyse des conséquences spécifiques de l'harmonisation fiscale. Pour la France, toutefois, diverses simulations ont été effectuées en particulier à l'INSEE (Bloch et Maurel, 1989) et conjointement par le CEPII et l'OFCE, (1990). Réalisées à partir de modèles macroéconomiques néo-keynésiens, elles concluent que l'harmonisation devrait avoir un impact limité et plutôt positif sur l'économie française.

Notre étude adopte un point de vue plus néoclassique et aboutit à des résultats différents. Après une brève description du modèle, on l'utilise pour décrire l'effet de l'harmonisation européenne puis on présente quelques commentaires plus généraux sur l'intérêt des divers systèmes fiscaux et on tente une synthèse des différentes approches dans le cas français.

Le modèle utilisé

Le modèle à générations imbriquées construit pour cette étude ⁽⁵⁾ s'inspire de celui utilisé par Auerbach et Kotlikoff (1987) pour leur analyse de la fiscalité aux États-Unis. Divers enrichissements ont toutefois été introduits. Ainsi, ce modèle décrit une économie ouverte. Il comprend aussi deux catégories de ménages, ce qui permet d'aborder certains problèmes redistributifs de façon plus réaliste. Enfin, certains ménages subissent une contrainte de liquidité et ne peuvent donc emprunter en contrepartie de revenus futurs.

Comportement des ménages

A un instant donné, l'économie comporte différents ménages à divers stades de leur cycle de vie. Au cours de son existence adulte qui s'étale sur dix périodes ⁽⁶⁾, chaque ménage détermine son comportement (offre de travail, consommation, épargne) en maximisant son utilité, fonction à élasticité de substitution constante (CES) séparable du loisir et de la consommation à chaque période. La consommation est elle-

(5) Une description plus complète du modèle est disponible dans Perraudin et Pujol (1990a).

(6) Compte tenu de l'espérance de vie en France, chaque période représente donc environ cinq années.

même représentée par une CES à deux niveaux, fonction d'un bien non échangeable et d'un bien échangeable composite qui agrège deux biens, l'un importé et l'autre produit nationalement. Après dix périodes, le ménage « meurt » et un autre « naît » : la population reste ainsi constante au fil des périodes.

Dans cette économie coexistent deux groupes de ménages qui diffèrent par leurs productivités au travail et, par conséquent, leurs salaires. Pour simplifier, ils seront qualifiés respectivement de « riches » et de « pauvres ». La plus forte productivité des « riches » résulte, par exemple, implicitement d'une dotation initiale en capital humain plus importante.

Pour accroître le réalisme du modèle, diverses contraintes sont imposées aux ménages. Ainsi, tous doivent prendre leur retraite au début de la neuvième période. Cette hypothèse rend compte de l'uniformité de l'âge de la retraite en France. Par ailleurs, les « pauvres » se heurtent à des contraintes de liquidité au cours des premières périodes du cycle de vie. Une littérature considérable a souligné, ces dernières années, l'existence de telles contraintes pour une large partie de la population (Charpin, 1989 ; Hall et Mishkin, 1982 ; Hayashi, 1982 ou Zeldes, 1989). Enfin, la productivité du travail dépend non seulement du groupe auquel appartient le ménage considéré, mais aussi de son âge. Dans chaque groupe, productivité et salaires augmentent au départ, pour culminer aux environs de quarante ans et baisser ensuite.

Le comportement des entreprises

Le secteur productif est représenté par deux firmes qui produisent, en situation de concurrence parfaite, un bien non échangeable (secteur 1) et un bien échangeable (secteur 2). Leur fonction de production est une CES à rendements d'échelle constants du capital et du travail.

A long terme, l'hypothèse de rendements d'échelle constants implique que les profits des firmes sont nuls. Leur production est déterminée par la demande ; le coût réel des facteurs de production doit satisfaire une relation qui dépend seulement des paramètres de la fonction de production. A court terme, les entreprises font face à des coûts d'ajustement quadratiques, ce qui équivaut à des rendements d'échelle décroissants, et détermine leur niveau de production.

Les décisions des entreprises sont aussi influencées par la fiscalité. Les cotisations de Sécurité sociale accroissent le coût relatif de la main-d'œuvre et réduisent sa demande. Comme le comportement des ménages ne dépend que des salaires nets qui sont déterminés par l'équilibre du marché du travail, il importe peu que les cotisations soient payées par les salariés ou les employeurs et l'on supposera que ces derniers en acquittent la totalité.

Grâce à diverses hypothèses simplificatrices, les impôts sur les bénéfices ne distordent pas le comportement des entreprises à l'équilibre de longue période. On suppose, en effet, que le taux d'amortissement fiscal est égal au taux de dépréciation économique et, qu'à la marge, l'investissement est financé par des emprunts dont les intérêts sont déductibles. Dès lors, le coût d'usage du capital, égal à la somme du taux de déclassement et du taux d'intérêt réel, est indépendant de l'impôt sur les bénéfices (Auerbach, 1983).

Rôle de l'État

Dans ce cadre néoclassique, l'État accomplit diverses tâches : dépenses de consommation ou d'équipement, gestion du système de transferts, recouvrement des impôts et émission de la dette. Implicitement, il est aussi propriétaire des entreprises et en perçoit par conséquent les bénéfices sous forme de dividendes ⁽⁷⁾.

L'État est soumis à une contrainte de budget intertemporelle qui, pour un échéancier donné des dépenses publiques et des recettes fiscales, exprime simplement que la dette reste constante.

Dans le cadre adopté, les dépenses publiques hors transferts ne contribuent, ni à l'utilité des ménages, ni à la production des entreprises. Dès lors, leur réduction, qui permet de réduire les prélèvements fiscaux à contrainte budgétaire inchangée, accroît le bien-être des ménages. Ceci indique simplement que ce modèle n'est pas adapté pour étudier la question du niveau optimal des dépenses publiques.

Le bouclage du modèle

Ce modèle s'écarte à plusieurs titres de l'hypothèse couramment adoptée du « petit pays » ⁽⁸⁾. En effet, il semble plus réaliste de supposer qu'à un prix donné, un pays industrialisé de taille moyenne comme la France ne peut vendre qu'une quantité limitée de biens à l'exportation. Par ailleurs, pour modéliser les mouvements internationaux de capitaux, l'hypothèse d'un lien entre taux d'intérêt et endettement est sans doute plus pertinente.

Plus précisément, les hypothèses suivantes ont été faites. Premièrement, le prix du bien importé, utilisé pour la consommation des ménages ou l'investissement des entreprises, est fixé de façon exogène en monnaie étrangère. Deuxièmement, la demande du reste du monde pour le bien exporté dépend de son prix en monnaie étrangère, avec une élasticité ω' . Finalement, sur le marché des capitaux, le stock d'épargne offert par le reste du monde est une fonction croissante de

(7) Cette hypothèse est sans conséquence pour les propriétés de long terme du modèle puisque les profits des firmes sont alors nuls.

(8) On trouvera dans De Melo et Robinson (1989) un examen détaillé du traitement du secteur extérieur dans les modèles d'équilibre général.

Le modèle et ses paramètres

Les ménages maximisent une fonction d'utilité à élasticité de substitution constante (CES) à trois niveaux.

$$U \equiv \frac{1}{1 - \frac{1}{\alpha}} \sum_{t=1}^T \frac{1}{(1+\delta)^{t-1}} u_t^{1 - \frac{1}{\alpha}}$$

$$\text{où : } u_t \equiv \left[C_t^{1 - \frac{1}{\rho}} + \alpha_0 \ell_t^{1 - \frac{1}{\rho}} \right]^{\frac{1}{1 - \frac{1}{\rho}}}$$

$$C_t \equiv \left[\alpha_1 C_{1,t}^{1 - \frac{1}{\rho_1}} + (1 - \alpha_1) C_{T,t}^{1 - \frac{1}{\rho_1}} \right]^{\frac{1}{1 - \frac{1}{\rho_1}}}$$

$$C_{T,t} \equiv \left[\alpha_2 C_{2,t}^{1 - \frac{1}{\rho_2}} + (1 - \alpha_2) C_{3,t}^{1 - \frac{1}{\rho_2}} \right]^{\frac{1}{1 - \frac{1}{\rho_2}}}$$

- Où : ℓ_t : loisirs,
 C_t : consommation totale,
 $C_{1,t}$: consommation du bien non échangeable,
 $C_{2,t}$: bien échangeable importé,
 $C_{3,t}$: bien échangeable produit nationalement.

Les entreprises maximisent leur profit sous contrainte d'une fonction de production :

$$F_t(K_t, L_t) \equiv \varepsilon_1 \left[\varepsilon_0 K_t^{1 - \frac{1}{\varepsilon}} + (1 - \varepsilon_0) L_t^{1 - \frac{1}{\varepsilon}} \right]^{\frac{1}{1 - \frac{1}{\varepsilon}}}$$

Où : L_t , emploi ; K_t , stock de capital.

L'État est soumis à une contrainte de budget intertemporelle qui, pour un échéancier donné des dépenses publiques $\{G_t\}_{t=0}^{\infty}$ et des recettes fiscales $\{T_t\}_{t=0}^{\infty}$, exprime simplement que la dette reste constante.

$$\sum_{t=0}^{\infty} \pi_t T_t = \sum_{t=0}^{\infty} \pi_t G_t + D_0$$

où : $\pi_t \equiv \prod_{s=1}^t \frac{1}{1+r_s}$ est le facteur d'actualisation.

Pour les simulations du cas de référence, les paramètres fiscaux correspondent aux taux d'imposition des ménages et des entreprises en vigueur en France en 1985 ⁽¹⁰⁾. Cette même année a servi de référence pour calibrer les grandeurs macroéconomiques. Les paramètres des fonctions d'utilité ou de production proviennent de diverses études économétriques sur le comportement des ménages ou des entreprises. Les valeurs des principaux paramètres sont récapitulées dans le tableau ci-dessous.

Principaux paramètres du modèle

Agent	Paramètre	Valeur
Entreprises	Élasticité de substitution	0,3
	Ratio capital/travail	0,56
	Élasticité de la demande d'exportation	1
Ménages	Taux d'actualisation	0,02
	Élasticité loisir/consommation	2,2
	Élasticité de l'épargne	0,8
	Élasticité biens échangeables/biens non échangeables	0,8
Taux d'imposition	Des salaires (marginal)	0,2
	Des intérêts	0,2
	Impôts sur les bénéfices	0,4
	TVA	0,125
	Cotisations de Sécurité sociale	0,3

(10) Comme les modifications de la fiscalité ont commencé après 1985, il a semblé raisonnable de choisir cette année comme année de référence.

l'écart entre le taux d'intérêt interne et le taux international ⁽⁹⁾. Lorsque l'hypothèse du petit pays s'applique au marché des capitaux, le taux d'intérêt est donné au niveau international. Si $\omega' = 0$, elle s'applique également au marché des biens dont les prix sont internationalement

(9) On supposera toutefois que les détenteurs d'obligations étrangers, taxés par le biais d'une retenue à la source, ne bénéficient pas de la réduction d'impôt sur les revenus du capital.

fixés. En régime autarcique, le taux d'intérêt s'ajuste afin de permettre l'équilibre des transactions courantes. La pertinence de ces différents cas dépend, bien sûr, du degré de libéralisation des mouvements de capitaux. La simulation de référence reflète une faible réaction des taux d'intérêt à un accroissement de l'endettement net global du pays.

Etant donné ces hypothèses, la solution du modèle suppose que l'on trouve un équilibre sur cinq marchés différents (main-d'œuvre, obligations et trois biens). Si le bien non échangé est choisi comme numéraire, il faut donc déterminer quatre prix (salaire, taux d'intérêt, taux de change et prix des exportations) à chaque période.

Les effets de l'harmonisation européenne

On présente ici les conséquences pour l'économie française d'un abaissement du taux de TVA de 12,5 à 10 % et d'une réduction de moitié du taux d'imposition du revenu du capital de 20 à 10 %. Dans les deux cas, la perte initiale de recettes publiques est compensée par une augmentation des taxes sur les revenus du travail ou une réduction des transferts forfaitaires aux ménages.

Ces mesures provoqueraient une perte d'utilité pour les ménages équivalente à environ 0,6 % du PIB, et un effet plus marqué sur les variables réelles, avec une contraction d'environ 3 % de la production, de l'emploi et du stock de capital. Pour la clarté de l'exposé, on présentera séparément les effets de la réduction de la TVA et ceux de la baisse des prélèvements sur les revenus de l'épargne. On procèdera ensuite à une analyse de sensibilité des résultats lorsque certains paramètres ou certaines propriétés du modèle sont altérés (traitement du secteur extérieur et contrainte de liquidité).

Supériorité de la TVA sur les impôts sur les salaires

Comme l'indique le tableau 2, l'harmonisation de la TVA financée par un impôt sur les revenus du travail provoque une réduction d'utilité pour les ménages (simulation 1 du tableau 2). Ce résultat confirme les conclusions d'Auerbach et Kotlikoff (1987) : les taxes sur la consommation faussent moins le comportement économique que les impôts sur les salaires. Pour comprendre l'origine de ce résultat, il est utile de considérer la contrainte budgétaire des ménages :

$$\sum_{t=1}^T \sum_{i=1}^3 \pi_t P_{i,t} C_{i,t} = \sum_{t=1}^T \pi_t W_t (1 - T_{1,t}) (1 - \ell_t) + Tr$$

où Tr représente la valeur actualisée des transferts, $T_{1,t}$ le taux marginal d'imposition des revenus du travail à la période t , $P_{i,t}$ les prix taxes comprises des produits, π_t un facteur d'actualisation.

2. Impact à long terme de l'harmonisation

Écart en % par rapport à la référence

Agent	Variable	Niveau de base	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Ménage riche	Consommation 1	5,77	-1,7	-0,5	-2,5	-0,1	3,4
	Consommation 2	1,28	-0,7	2,5	2,0	2,9	1,8
	Consommation 3	1,28	-1,7	-0,5	-2,5	-0,1	3,4
	Loisirs	3,65	1,9	2,3	4,6	1,6	-1,8
	Épargne	10,51	-2,4	3,3	0,6	1,7	6,1
	Bien-être*	-49,78	-0,3	-0,2	-0,6	-0,1	0,1
Ménage pauvre	Consommation 1	3,22	-1,9	-1,7	-3,8	-0,6	0,3
	Consommation 2	0,72	-0,9	1,4	0,6	2,5	-1,3
	Consommation 3	0,72	-1,9	-1,7	-3,8	-0,6	0,3
	Loisirs	4,59	1,9	1,9	4,2	1,6	-4,4
	Épargne	2,99	-1,4	5,2	3,6	4,7	6,2
	Bien-être*	-54,65	-0,2	-0,2	-0,4	-0,2	-0,6
Secteur 1	Production	12,50	-1,4	-0,7	-2,3	-0,2	1,8
	Stock de capital	7,14	-1,7	0,4	-1,6	1,3	2,2
	Emploi	8,57	-1,3	-1,0	-2,6	-0,6	1,7
Secteur 3	Production	5,00	-1,5	-2,2	-4,2	-1,9	2,1
	Stock de capital	2,86	-1,8	-1,2	-3,4	-0,5	2,5
	Emploi	3,43	-1,4	-2,6	-4,4	-2,4	2,0
Secteur public	Recettes fiscales	3,38	0,6	1,9	2,6	0,0	2,4
	Surplus	0,88	2,4	7,2	10,2	-	9,3
Agréats	Consommation 1	9,00	-1,8	-0,9	-3,0	-0,3	2,3
	Consommation 2	2,00	-0,8	2,1	1,5	2,8	0,7
	Consommation 3	2,00	-1,7	-0,9	-3,0	-0,3	2,2
	Offre de travail	12,00	-1,3	-1,5	-3,1	-1,1	1,8
	Stock de capital	10,00	-2,0	-1,0	-3,4	-0,1	2,8
	Exportations	2,50	-1,2	-3,7	-5,5	-3,7	2,0
	Balance commerciale (% PIB)	0,00	0,1	-0,2	-0,1	-0,3	-0,1
Prix	Salaire (brut)	1,08	-0,4	1,2	0,9	1,6	0,4
	Prix à la consommation	2,44	-2,4	-0,6	-3,1	-2,8	-1,9
	Taux de change	1,00	-1,2	-3,7	-5,5	-3,7	2,0
	Taux d'intérêt**	0,25	2,5	-4,7	-2,1	-6,7	-2,8
Taux (en niveau)	Impôt sur les Salaires	0,20	0,24	0,24	0,28	0,25	0,20

(1) Réduction de TVA (de 12,5 à 10 %) financée par un impôt sur les revenus salariaux.

(2) Réduction de l'impôt sur l'épargne (de 20 à 10 %) financée par un impôt sur les revenus salariaux.

(3) Réduction des taux de TVA et de l'impôt sur l'épargne financée par un impôt sur les revenus salariaux.

(4) Est identique à (3) mais le niveau initial de la dette publique est nul.

(5) Est identique à (3) mais les réductions de taux sont financées par une augmentation des impôts forfaitaires.

* Les changements de bien-être sont mesurés en équivalent de PIB.

** Un changement de 5 % dans le taux d'intérêt équivaut à un changement de 25 points de base du taux annuel.

Comme ils jouent un rôle crucial, on peut sans doute s'attarder un peu sur la signification de ces transferts qui représentent deux choses. Il s'agit en effet, pour partie, de l'allocation initiale des ménages ou de l'épargne accumulée si la réforme a lieu au cours du cycle de vie. Mais ils reflètent aussi la différence de base entre les impôts sur la consommation et les salaires : une base plus étroite, à cause d'exonérations ou d'évasion fiscale, ou une imposition progressive des salaires correspondant aussi à des transferts positifs.

De l'identité précédente, il ressort qu'impôts sur les salaires et taxes sur la consommation jouent un rôle comparable, voire strictement équivalent lorsque la valeur des transferts est nulle. Plus précisément, considérons le ratio :

$$RR = \frac{(1 - \text{taux marginal d'imposition des salaires})}{(1 + \text{taux de TVA})}$$

qui mesure le degré de distorsion introduit par la fiscalité dans le comportement des ménages. Il apparaît en effet dans la résolution de leur programme de maximisation et représente le « coin fiscal » entre le salaire net réel perçu par les ménages et le coût salarial supporté par les entreprises. Les distorsions dans l'économie sont minimales lorsque RR est égal à un, par exemple, en l'absence de taxes. Lorsque Tr est positif, on peut, pour un niveau donné de recettes fiscales, accroître RR en réduisant les taxes sur les salaires et en alourdissant celles sur la consommation. La principale différence provient du fait que ces dernières réduisent la valeur réelle des transferts, et représentent donc une taxe forfaitaire ne créant pas de distorsion. Ces résultats seraient bien sûr inversés si les transferts étaient négatifs.

Mis en avant par Summers (1981), un autre phénomène lié à la structure temporelle des impôts concourt, quoique marginalement, à la plus grande efficacité de la TVA. Fondamentalement, il résulte du fait que le taux d'actualisation de l'État et des ménages diffèrent. En effet, la situation d'un ménage donné s'améliore si les impôts sont prélevés plus tard dans le cycle de vie car son taux d'actualisation, le taux d'intérêt net, est positif. Pour l'État, par contre, le taux d'actualisation implicite dépend de la croissance démographique. Comme ici la population est constante, le montant des recettes perçues par l'État ne dépend pas de la période dans laquelle un particulier donné s'acquitte de l'impôt. Retarder le recouvrement de l'impôt en transférant la charge vers les ménages plus âgés provoque par conséquent une amélioration du bien-être au sens de Pareto. Comme le revenu précède généralement la consommation dans le cycle de vie (même si les « riches » déséparquent légèrement durant les deux premières périodes du cycle), une taxe sur la consommation est préférable à un impôt sur les salaires. Cet argument a évidemment encore plus de force lorsque les agents se heurtent à des contraintes de liquidité.

Ces précisions apportées, on peut décrire plus précisément l'impact d'une réduction de TVA financée par une taxe sur les salaires. En

incluant les cotisations de Sécurité sociale dans le calcul, le ratio RR, égal à 0,5 dans la simulation de référence, tombe à 0,46 dans la simulation 1. Cette baisse incite les ménages à réduire leur consommation de biens et leur offre de travail. Afin de rétablir l'équilibre sur le marché du travail les salaires augmentent, entraînant alors une substitution de capital au travail. La baisse de la demande provoque une réduction de la production dans le secteur des biens non échangeables. L'offre du secteur exportateur se contracte, faute de ressources en main-d'œuvre suffisantes et conduit à une hausse des prix à l'exportation c'est-à-dire, en fait, une appréciation du taux de change. Cela incite d'ailleurs les ménages à consommer moins de produits nationaux et davantage de produits étrangers mais une contraction prononcée des importations de biens d'équipement permet au total des importations de diminuer. L'amélioration des termes de l'échange qui correspond à un transfert du reste du monde vers l'économie nationale ne suffit toutefois pas à compenser la perte de bien-être qui résulte des distorsions de prix initiales.

Imposition de l'épargne ou imposition des salaires

La réduction substantielle du taux d'imposition de l'épargne est, on l'a vu, une conséquence importante de l'harmonisation fiscale. Une longue tradition en finances publiques, qui remonte à des auteurs prestigieux comme Fisher (1937), Kaldor (1957) et Meade (1978), recommande de taxer la consommation ou les revenus du travail plutôt que les revenus de l'épargne. Ces auteurs soulignent en effet que les taxes sur la consommation ou les salaires ne faussent pas les décisions d'épargne des ménages. Par contre, comme l'épargne représente une consommation future elle aussi taxée, ces auteurs craignent les effets néfastes d'une « double taxation » de l'épargne.

L'intérêt accordé à ces questions a été ravivé par une série d'études empiriques notamment celle de Boskin (1978) qui suggéraient que l'élasticité de l'épargne au taux d'intérêt était sans doute plus forte qu'on ne l'avait estimé précédemment. Dans ce cas, les pertes de bien-être résultant de la taxation des revenus du capital pourraient être conséquentes.

Toutefois, comme l'a observé Feldstein (1978), plutôt que le niveau absolu de l'élasticité de l'épargne c'est son niveau par rapport à l'élasticité de l'offre de travail qui importe. En effet, si l'imposition de l'épargne fausse les choix intertemporels des ménages, les taxes à la consommation distordent leur offre de travail en réduisant le salaire net c'est-à-dire le coût du loisir. Entre ces deux maux lequel choisir ? Seule une très faible élasticité de l'offre de travail au salaire permet de conclure sans ambiguïté que les taxes sur la consommation sont supérieures, en terme de bien-être, à celles sur l'épargne ⁽¹¹⁾.

(11) Même dans ce cas, des contraintes de liquidité peuvent réduire, voire annuler, l'accroissement du bien-être, comme nous le notons ci-après.

Dans certains cas simples, il a pu être démontré toutefois qu'une fiscalité nulle sur les revenus de l'épargne est optimale. Tel est le cas, si par exemple, la fonction d'utilité prend la forme $U \equiv U[U_1(l_1, \dots, l_T), U_2(C_1, \dots, C_T)]$, c'est-à-dire, est une fonction séparable de la consommation et des loisirs et si la sous-fonction est homothétique (Atkinson et Stiglitz, 1976). On dispose malheureusement de peu de résultats robustes pour des fonctions d'utilité plus générales et, en particulier, pour celle utilisée ici.

Comme les avantages relatifs des diverses taxes dépendent finalement des élasticités de la demande des agents, les travaux les plus récents dans ce domaine ont surtout cherché à affiner leurs estimations économétriques. Incorporées dans des modèles d'équilibre général, elles ont permis de déterminer plus précisément l'effet des différentes bases d'imposition sur le bien-être.

Il peut être utile, pour une meilleure compréhension de cette simulation, d'établir un parallèle avec l'analyse habituelle à la Ramsey-Boiteux de l'imposition optimale des produits. Schématiquement, cette analyse recommande de prélever des taxes relativement élevées sur les produits pour lesquels l'élasticité de la demande est faible ⁽¹²⁾. Par analogie, il est souhaitable ici de taxer aussi l'épargne (simulation 2 du tableau 2) parce que l'élasticité de substitution intertemporelle est faible par rapport à l'élasticité de substitution entre travail et consommation. Autrement dit, une élasticité intertemporelle plus forte améliorerait l'efficacité relative de l'impôt sur les salaires, résultat confirmé par une analyse de sensibilité. Toutefois, comme dans les travaux d'Auerbach et Kotlikoff pour les États-Unis, la conclusion qu'il est souhaitable de taxer l'épargne reste valide pour des valeurs raisonnables prises par les paramètres.

Nos simulations soulignent aussi le rôle crucial joué par le montant initial de la dette publique. À l'équilibre de longue période, s'il est endetté, l'État doit dégager un excédent budgétaire, afin d'assurer le paiement des intérêts, égal à la valeur de la dette multipliée par le taux d'intérêt net. Comme par hypothèse dans ces simulations la valeur de la dette reste constante, l'État doit accroître son excédent en cas de hausse du taux d'intérêt brut ou, ce qui revient au même, de réduction de l'impôt sur l'épargne. Cela conduit à une augmentation des autres impôts, d'autant plus forte que la dette est élevée, ce qui dégrade la situation des ménages.

Aussi est-il intéressant pour mieux apprécier l'effet du niveau d'endettement initial de simuler le modèle pour le même train de mesures mais en supposant nulle la dette publique (simulation 4 du tableau 2). Dans ce cas, l'incidence réelle des modifications de la fiscalité et les pertes d'utilité des ménages sont moins fortes que dans le cas de référence. Cela démontre bien que l'hypothèse concernant l'endettement du secteur public joue un rôle clé.

(12) Cette description sommaire de la règle de Ramsey ne tient pas compte de l'influence des élasticités croisées entre les biens.

Le traitement du secteur extérieur

Afin d'évaluer la sensibilité des résultats aux hypothèses relatives au secteur extérieur, nous avons effectué une série de simulations dans lesquelles les élasticités de l'offre d'épargne et de la demande d'exportations sont infinies. Ceci revient à supposer que taux d'intérêt et prix

3. Impact de l'harmonisation dans l'hypothèse du petit pays

Écart en % par rapport à la référence

Agent	Variable	(1)	(2)	(3)	(5)
Ménage riche	Consommation	-2,3	-2,0	-5,0	4,5
	Loisirs	1,5	5,0	7,1	-1,5
	Épargne	-4,3	4,8	-0,4	8,6
	Bien-être*	-0,3	-0,6	-1,1	0,2
Ménage pauvre	Consommation	-2,0	-4,0	-6,6	0,7
	Loisirs	1,7	4,3	6,6	-4,4
	Épargne	-3,9	7,9	3,2	9,3
	Bien-être*	-0,1	-0,4	-0,6	-0,5
Secteur 1	Production	-1,7	-2,2	-4,4	2,4
	Stock de capital	-1,7	-2,2	-4,4	2,4
	Emploi	-1,7	-2,2	-4,4	2,4
Secteur 3	Production	0,3	-6,0	5,9	-0,1
	Stock de capital	0,3	-6,0	5,9	-0,1
	Emploi	0,3	-6,0	5,9	-0,1
Secteur public	Recettes fiscales	0,0	3,3	3,2	3,2
	Surplus	12,5	0,0	12,5	12,5
Agréats	Consommation	-2,2	-2,7	-5,6	3,1
	Exportations	2,6	-9,1	-6,4	-2,9
	Balance commerciale (% PIB)	0,7	-0,9	-0,1	-0,8
Prix	Salaire (brut)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Prix à la consommation	-2,2	0,0	-2,2	-2,2
	Taux de change	0,00	0,00	0,00	0,00
	Taux d'intérêt**	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux (en niveau)	Impôt sur les salaires	0,24	0,26	0,30	0,20

Les simulations sont identiques à celles du tableau 2 mais les élasticités de demande d'exportation et d'offre d'épargne, ω et ω' sont infinies.

* Les changements de bien-être sont mesurés en équivalent de PIB.

** Un changement de 5 % dans le taux d'intérêt équivaut à un changement de 25 points de base du taux annuel.

des exportations sont déterminés internationalement. Le tableau 3 résume les principaux résultats de ces simulations. Dans tous les cas, la dégradation du bien-être des ménages est plus marquée : elle est pratiquement deux fois plus importante, pour les « riches » comme pour les « pauvres ».

Deux facteurs expliquent ce résultat. Premièrement, un taux de change fixe⁽¹³⁾ interdit aux ménages nationaux, dans l'hypothèse du petit pays, de transférer à l'étranger par le biais d'une amélioration des termes de l'échange une partie de leur dégradation de bien-être. Deuxièmement, sous cette même hypothèse⁽¹⁴⁾, le taux d'intérêt brut reste constant alors qu'il baissait dans les simulations précédentes. La charge de la dette s'en trouve accrue ce qui débouche sur des prélèvements supplémentaires au détriment des ménages.

Au-delà de son effet en terme de bien-être, un aspect remarquable des résultats obtenus dans l'hypothèse du petit pays, est la plus grande ampleur des changements dans la sphère réelle provoqués par les réductions d'impôts (simulation 3 du tableau 3). Production, offre de main-d'œuvre, stock de capital et consommation diminuent d'environ 5 %, tandis que les loisirs augmentent d'environ 7 %. Parce qu'il est rigidifié sous l'hypothèse du petit pays, le système de prix ne contribue pas au rétablissement de l'équilibre après les modifications de la fiscalité qui provoquent alors des ajustements réels de grande ampleur.

Contraintes de crédit

Le tableau 4 reprend la simulation 3 du tableau 2 sans imposer de contraintes de liquidité aux ménages pauvres. Comme attendu, les « pauvres » parviennent alors à réduire la perte de bien-être qui résulte des réformes fiscales. Néanmoins, les différences entre les résultats restent mineures. Quantitativement, les conclusions précédentes ne sont pas modifiées et l'harmonisation fiscale conserve un effet défavorable.

Dans leur étude de l'efficience relative des différentes bases d'imposition en présence de contraintes de liquidité, Hubbard et Judd (1986) montrent, au contraire, que ces contraintes peuvent modifier considérablement l'incidence d'une variation des niveaux d'imposition de l'épargne sur le bien-être. Manifestement, leurs résultats dépendent de plusieurs facteurs et en particulier de la durée et de la sévérité de cette contrainte. Comme ici, les consommations non-contraintes ne dépassent que faiblement le revenu, la contrainte de liquidité est peu gênante et les distorsions générées restent de faible ampleur.

(13) En fait, le taux de change n'est pas nécessairement fixe car le prix relatif des biens échangeables et non échangeables pourrait évoluer. Cet ajustement des prix relatif n'a pas lieu ici car les fonctions de production des deux secteurs sont identiques. Dès lors, si par un ajustement des seuls prix domestiques les entreprises du secteur abrité se trouvent sur la frontière de prix des facteurs, c'est alors aussi le cas des entreprises du secteur exposé sans ajustement du change.

(14) Et le fait que les étrangers détenteurs d'obligations ne bénéficient pas de la baisse de la fiscalité de l'épargne.

4. Harmonisation fiscale sans contrainte de liquidité

Écart en % par rapport à la référence

Agent	Variable	
Ménage riche	Consommation 1	- 2,5
	Consommation 2	2,0
	Consommation 3	- 2,5
	Loisirs	3,9
	Épargne	0,3
	Bien-être*	- 0,6
Ménage pauvre	Consommation 1	- 2,4
	Consommation 2	2,0
	Consommation 3	- 2,4
	Loisirs	4,1
	Épargne	6,6
	Bien-être*	- 0,2
Secteur 1	Production	- 1,9
	Stock de capital	- 0,9
	Emploi	- 2,3
Secteur 3	Production	- 3,9
	Stock de capital	- 2,9
	Emploi	- 4,2
Secteur public	Recettes fiscales	2,2
	Surplus	8,5
Agrégats	Exportations	- 5,5
	Balance commerciale (% du PIB)	- 0,2
Prix	Salaire (brut)	1,2
	Prix à la consommation	- 3,1
	Taux de change	- 5,4
	Taux d'intérêt**	- 3,6
Taux (en niveau)	Impôt sur les salaires	0,28

La simulation est identique à la simulation 3 du tableau 2, mais aucun ménage ne connaît de contrainte de liquidités.

* Les changements de bien-être sont mesurés en équivalent de PIB.

** Un changement de 5 % dans le taux d'intérêt équivaut à un changement de 25 points de base du taux annuel.

Financement des réformes par un prélèvement forfaitaire

On peut aussi remettre en question l'hypothèse suivant laquelle l'harmonisation fiscale sera financée par une augmentation des impôts sur les salaires. Certaines modifications de l'impôt sur le revenu (comme une modification générale du régime des déductions) peuvent en fait s'interpréter comme des modifications des transferts forfaitaires.

Aussi, est-il intéressant d'analyser les résultats des réformes sous ce mode de financement alternatif.

Dans ce cas, les voies par lesquelles les réductions de la TVA et de la fiscalité sur l'épargne influencent l'économie se révèlent être très différentes. Si un passage de la TVA à l'impôt sur les salaires accroît les distorsions dans l'économie, on s'attend en revanche à l'effet opposé dans le cas d'un passage à des transferts forfaitaires. Par conséquent, il peut sembler assez paradoxal qu'une réduction de la TVA et des impôts sur l'épargne financée par un financement forfaitaire ait toujours pour effet net une réduction de l'utilité des ménages. Ce résultat découle, premièrement, de la levée de l'hypothèse du petit pays et, deuxièmement, de la présence d'une dette publique non nulle.

Comme on peut l'observer dans la simulation 5 du tableau 2, l'offre de main-d'œuvre s'accroît effectivement dans le cas du financement des réformes par prélèvements forfaitaires. Ce phénomène, conjugué à un fort accroissement de l'épargne, stimule l'investissement et la production domestiques. L'expansion de la production, supérieure à celle de la consommation intérieure, permet aux exportations de croître. Mais il faut, pour ce faire, que les termes de l'échange se détériorent : c'est précisément cette détérioration qui provoque une réduction générale du bien-être des ménages ⁽¹⁵⁾, malgré l'impact favorable de l'expansion de la production intérieure.

Sous l'hypothèse du petit pays présenté dans le tableau 3 (c'est-à-dire, avec termes de l'échange constants), la réforme fiscale aboutit encore à une diminution du bien-être, cette fois imputable à la réduction des impôts sur l'épargne (simulation 5). Des simulations non présentées dans le présent document montrent que si les termes de l'échange sont constants, le passage de la taxation de l'épargne aux prélèvements forfaitaires réduit sensiblement le bien-être des ménages lorsque la dette publique est non nulle, mais que cet effet est négligeable si le montant de la dette est faible.

Résultats à court terme

Les premiers auteurs qui, comme Summers (1981), ont calculé les variations de bien-être avec divers systèmes de taxes dans des modèles à générations imbriquées ont uniquement analysé leurs effets de long terme. De tels exercices ne prenaient donc pas en compte le coût de ces politiques durant la période de transition pour les ménages ou les firmes qui doivent réviser leurs stratégies avec d'éventuels coûts d'ajustement. Dès lors, les gains en terme de bien-être peuvent être singulièrement surestimés. Auerbach et Kotlikoff (1987) ont confirmé la validité de ces critiques et montré que les gains des générations futures s'accompagnent de pertes pour les générations présentes.

(15) On trouvera une analyse plus détaillée de ce résultat dans Perraudin et Pujol (1990b).

Cette sous-section décrit le comportement de l'économie dans la période de transition consécutive à la réduction de la TVA et des impôts sur l'épargne financée par une augmentation des impôts sur le revenu salarial. Trois points ressortent de ces simulations. Premièrement, la prise en compte de la variation d'utilité des générations qui vivent durant la période de transition ne modifie pas les conclusions précédentes. Deuxièmement, les simulations montrent que la dynamique du modèle est surtout influencée par l'inertie des décisions patrimoniales des ménages. Troisièmement, l'effet des réformes est sensiblement différent selon qu'elles sont annoncées ou appliquées sans avertissement.

Effets sur le bien-être et effets dynamiques

Les deux premiers graphiques de l'annexe décrivent l'utilité des dix cohortes de ménages en vie lorsque les réductions d'impôts ont lieu et des dix premières cohortes de ménages apparues ensuite sous trois types d'hypothèses. La première simulation, qui sert de référence, suppose que les coûts d'ajustement pour les entreprises sont nuls ; dans la seconde, ils sont égaux à 5 % de la variation de capital ou de travail utilisés ; finalement, dans la troisième simulation, la réforme fiscale est annoncée lors de la première période et mise en œuvre dans la seconde ⁽¹⁶⁾.

Après l'adoption des mesures, la situation s'améliore à la marge pour une cohorte de ménages pauvres et pour six cohortes de ménages riches. Ce résultat s'explique simplement : la réduction de la TVA accroît la valeur du stock d'épargne que ces ménages ont constitué antérieurement. Néanmoins, ces gains d'utilité sont faibles si on les compare aux pertes subies en longue période : la réforme fiscale est donc toujours Pareto-inefficace.

On peut aussi noter, qu'accroître les coûts d'ajustement des entreprises n'influe que faiblement sur la dynamique du modèle : les différences entre la simulation de référence et celle qui comprend les coûts d'ajustement sont mineures. Le principal facteur dynamique du modèle réside dans le fait que lorsque les mesures sont appliquées, les ménages contemporains possèdent des stocks d'épargne qui sont déterminés en fonction des prix relatifs de l'état d'équilibre de longue période antérieur. Comme ces décisions sont largement irréversibles, près de quatre-vingts années sont requises pour que les prix et les stocks atteignent leur nouvel état d'équilibre, même si l'essentiel de l'ajustement est réalisé en l'espace de trente ans.

Effets d'annonce

L'annonce des mesures cinq ans avant leur mise en œuvre modifie considérablement les résultats à court terme et provoque pour tous les

(16) Notons que les deux premières simulations donnent des résultats pratiquement identiques.

ménages une atténuation des pertes d'utilité. Comme ils anticipent une baisse des salaires nets et des prix nets de TVA, l'annonce préalable des mesures provoque un accroissement de l'offre de travail et une contraction de la consommation. Cet effet de substitution intertemporel se produit effectivement pour l'offre de main-d'œuvre qui s'accroît de 1,5 % dans la première période, alors qu'elle diminuait de 3,5 % lorsque l'application des mesures était immédiate. Lorsque les réductions d'impôts sont effectivement appliquées dans la seconde période, l'offre de main-d'œuvre se contracte rapidement d'environ 5 %.

En revanche, pour la consommation, l'effet de substitution intertemporel n'a pas lieu car l'évolution des prix annule l'incidence de la réforme fiscale. La production des entreprises nationales est stimulée par l'accroissement temporaire de l'offre de main-d'œuvre, tandis que les dépenses de consommation, bien qu'en régression par rapport à l'état d'équilibre de longue période initial, diminuent bien moins que dans la première période de la simulation de référence. Le système des prix réagit de la façon suivante à ces chocs réels : l'accroissement temporaire des ressources de main-d'œuvre gonfle la production potentielle et s'accompagne d'une dépréciation du taux de change destinée à favoriser les exportations. Par conséquent, les ménages substituent la consommation de produits domestiques intérieurs aux importations (effet de substitution), tout en réduisant leur consommation globale (effet de revenu). Le taux d'intérêt baisse fortement sous l'effet du surcroît d'épargne des ménages dû à l'augmentation passagère de leur revenu réel. Cette réduction des taux d'intérêt, et par conséquent celle du coût d'usage du capital, permettent aux entreprises de payer des salaires plus élevés tout en restant sur la frontière de prix des facteurs. Cela incite par conséquent les ménages à offrir davantage de main-d'œuvre.

Quelques réflexions sur le choix d'une base fiscale

D'après nos calculs, l'harmonisation fiscale européenne pourrait conduire à une dégradation non négligeable de bien-être pour les ménages français. Ceci ne remet bien sûr pas en cause la réalisation du Marché unique européen dont les gains attendus (Cecchini, 1988) sont d'ailleurs plus conséquents. Néanmoins, ces résultats suggèrent que les mesures actuellement proposées, qui consisteraient pour tous les pays-membres à ajuster leurs taux de TVA vers un taux moyen global relativement faible, risquent d'être coûteuses pour la France. Comme ce résultat est important, il convient d'en discuter les limitations : cette section s'y consacre.

Le choix d'une base fiscale est un problème lancinant en Finances publiques qui n'a malheureusement pas conduit à des réponses définitives. Le parti pris dans cette étude est clairement d'inspiration néo-

classique puisque les réformes fiscales sont jugées à l'aune de leur impact sur l'utilité des agents. On privilégie ainsi les impôts qui distordent peu leur comportement, en particulier leur offre de travail, leur comportement d'épargne ou leur mode de consommation. Cependant, trois sortes d'arguments peuvent être avancés à l'encontre d'une telle méthode, qui pourraient remettre en cause ses conclusions :

- il est souvent avancé que la substitution d'une taxe sur les salaires à la TVA réduirait l'inflation, conduisant ainsi à une amélioration de la compétitivité et, avec elle, à davantage de croissance ;

- le modèle néoclassique lui-même peut sembler trop contraignant. Il est clair, en particulier, que l'hypothèse d'équilibre sur le marché du travail est éloignée de la réalité ;

- des considérations plus politiques, et notamment le désir d'altérer la distribution des revenus, se surimposent sur de purs critères d'efficacité. La fiscalité se voit ainsi assigner un rôle de réduction des inégalités pour lequel la TVA peut sembler mal armée.

Effets d'offre et modèles néokeynésiens

Abaisser la TVA réduit mécaniquement les prix à la consommation. Peut-on ainsi, lorsque cette réduction de la TVA est financée par une hausse des taxes sur les salaires, provoquer une modification durable du rythme d'inflation ?

Notre réponse négative s'oppose à celle de modèles d'inspiration plus keynésienne comme MIMOSA ou METRIC (tableau 5) dont les résultats obéissent à la logique suivante. La baisse de TVA provoque une diminution mécanique des prix à la consommation qui, par le biais d'une boucle prix-salaire, provoque une forte désinflation dans l'économie. Les gains de compétitivité ainsi générés favorisent une croissance plus vive des exportations et créent finalement un enchaînement vertueux dans l'économie : croissance de la production, gains de productivité, réduction du déficit public...

5. Effets de l'harmonisation fiscale compensée par une augmentation de la fiscalité directe

En écart à la trajectoire de référence

Modèles	MIMOSA		METRIC	
	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
PIB	0,2	1,4	0,2	-0,2
Inflation	-2,6	-4,6	-1,9	-3,3
Solde courant	-0,0	0,0	-0,2	0,3
Déficit public	0,0	-0,5	-0,4	-0,9

Sources : Bloch-Maurel (1989) et CEPII-OFCE (1990).

Si l'on compare ces résultats à ceux de cette étude, le rôle et la dynamique des prix sont au cœur des divergences d'évaluation. Les relations de Phillips dans les modèles macroéconométriques français décrivent l'évolution des salaires bruts. Dès lors, une baisse de la TVA, même si elle est compensée par des prélèvements plus forts sur les salaires, débouche sur une baisse des salaires nominaux. Ce phénomène est ensuite amplifié par la boucle prix-salaire et conduit à la forte baisse des prix constatée dans les deux simulations.

Plus que ce phénomène d'amplification, c'est la description du choc initial qui pose problème : pour quelles raisons les ménages sont-ils prêts à accepter une amputation de leur salaire réel net ? En d'autres termes, les salariés peuvent-ils être victimes d'une illusion nominale parce qu'ils fondent leurs revendications sur des salaires bruts ? Une étude de l'OCDE (1990) semble confirmer cette possibilité mais la démonstration économétrique est peu convaincante pour différentes raisons. En particulier, la précision des équations de salaires est généralement insuffisante pour tester ce genre de phénomène. Par ailleurs, l'utilisation de données agrégées réduit considérablement les possibilités d'analyse. Notons par exemple qu'une étude sur données individuelles sur la formation des salaires au Canada (Auld et al., 1988) confirme que les salariés négocient en se fondant sur leurs salaires nets. Enfin, le test lui-même de cette hypothèse est problématique car il dépend de la perception par les salariés de l'utilisation de ces prélèvements. Ainsi, malgré le système de répartition qui prévaut en France, certains considèrent que les cotisations qui financent le régime de retraite correspondent en fait, au moins partiellement, à une épargne. Ceci modifie alors leur définition du salaire net.

Fiscalité optimale et fonctionnement du marché du travail

Cette étude recourt à un modèle néoclassique, hypothèse usuelle mais fragile. Au delà de quelques règles de bon sens, on sait qu'il existe finalement peu de conclusions robustes lorsque l'on s'écarte, dans un univers néoclassique, d'un optimum de premier rang. Donnons à titre d'illustration l'exemple suivant : est-il nécessaire de réduire les distorsions portant sur l'offre de travail en situation de chômage ?

Un modèle des Pays-Bas, similaire à celui utilisé ici Pujol (1991), apporte quelques éléments de réponse ou, à tout le moins, une façon plus précise d'aborder ce problème. Dans ce modèle, divers modes de formations des salaires sont envisagés pour les travailleurs les moins qualifiés (salaire d'efficience, négociations syndicats-firmes, etc). Dans tous les cas, on constate une rigidité des salaires réels génératrice de chômage. Dans ce contexte, il reste toutefois souhaitable de substituer la TVA à une taxe sur les salaires. Le cœur de la démonstration repose sur le fait que, puisque la base de la TVA est plus large que la masse salariale, il est possible en accroissant la fiscalité indirecte de baisser plus que proportionnellement la fiscalité sur les salaires pour un coût budgétaire nul. Il en résulte, d'une part, une diminution du coût salarial

réel qui incite les entreprises à substituer du travail au capital, et d'autre part, une hausse du salaire réel qui accroît l'offre de travail. La répartition des gains entre employeurs et salariés dépend bien sûr du mode de formation des salaires mais l'étude précitée conclut dans tous les cas à des gains de bien-être. En d'autres termes, on modifie les prix relatifs dans l'économie en organisant un transfert en faveur des salariés ou des employeurs au détriment des autres catégories sociales (épargnants, professions libérales, retraités, etc). Il est bien sûr possible d'imaginer des situations où cette analyse serait mise en défaut, en particulier parce que l'organisation des dits transferts serait impossible, chaque catégorie bénéficiant de revenus parfaitement indexés. A tout le moins, cela signifie que l'introduction du chômage dans l'analyse ne modifie pas nécessairement les conclusions de cet article.

Abstraction faite de l'existence du chômage, on peut aussi se demander si les salaires réels ont un impact sur l'offre de travail des ménages. Si une taxe sur les salaires réduit potentiellement l'offre de travail des ménages, l'ampleur de la distorsion dépend toutefois cruciallement de la sensibilité de l'offre de travail au niveau de salaire. On pourrait laisser à l'économétrie le soin de trancher cette question, mais l'accumulation de travaux n'a pas permis d'atteindre des conclusions définitives. Après une longue période où l'offre de travail était jugée peu sensible au salaire, des travaux économétriques sur données de panel ont conduit à une révision à la hausse des dites élasticités⁽¹⁷⁾. Ces études ont montré qu'à la différence de l'offre de travail masculine, celle des femmes, notamment mariées, réagit nettement au taux de salaire et aux autres revenus du couple. Le tableau 6 qui suit, extrait de Dagsvik et al. (1988), résume certains résultats concernant l'offre de main-d'œuvre féminine en France et établit de manière convaincante l'influence des incitations salariales.

6. Elasticités de l'offre de travail des femmes mariées

Elasticités	Dagsvik et al. (1988)	Bundell-Laisney (1988)	Riboud (1985)	Bourguignon (1986)
Salaire propre	1,41	1,68	1,15	1,0
Revenu du mari	-0,3	-0,59	-0,29	-0,35

Fiscalité et effets redistributifs

La non-prise en compte des effets redistributifs semble aussi être un problème sérieux. Nombre d'opposants à une taxe sur la consommation soulignent en effet qu'elle interdit une taxation progressive des

(17) Hausman (1985) fournit une utile description de ces travaux. Il se pose un problème plus général de testabilité de l'hypothèse de rationalité du consommateur et de son horizon d'optimisation, en particulier pour analyser la sensibilité au taux d'intérêt. On trouvera sur ces deux points des analyses éclairantes dans Chiappori (1990).

ménages ⁽¹⁸⁾. Il est clair que certains sont prêts à accepter davantage de distorsions pour accroître la redistribution des revenus en France. Cette attitude, parfaitement acceptable *a priori*, se heurte à l'inefficacité redistributive de la taxation directe française. Comme le souligne le rapporteur du Conseil des impôts (Malabouche, 1990), « La forte concentration de l'impôt sur le revenu, qui est parfois considéré comme la preuve que notre impôt est très redistributif donc très juste, va de pair avec une faible concentration des prélèvements obligatoires... ». Il recommande donc un élargissement de l'assiette qui irait de pair avec une réduction du nombre d'exonérés et permettrait de financer une réduction des cotisations sociales. Dans une comparaison éclairante de la fiscalité directe en France et en Grande-Bretagne, Atkinson et *al.* (1988) soulignent aussi que malgré des taux marginaux plus élevés et donc potentiellement plus distordants, les sommes prélevées sont plus faibles et les effets redistributifs moindres en France. Selon leurs simulations, le remplacement du quotient familial par un paiement forfaitaire permettrait d'améliorer grandement l'efficacité redistributive du système. En d'autres termes, point n'est besoin d'accroître les prélèvements directs en France pour atteindre certains objectifs redistributifs : une réforme directe de l'impôt sur le revenu est, à cette fin, préférable. Notons enfin, que l'harmonisation européenne a certainement fait perdre à la TVA ses principales propriétés redistributives en conduisant à l'élimination du taux majoré qui pesait effectivement sur les catégories les plus aisées.

Conclusion

Dans le présent document, nous avons utilisé un modèle de simulation pour analyser le train de mesures que la France devra adopter pour harmoniser TVA et fiscalité de l'épargne avec ses voisins de la Communauté européenne.

Si une remise en cause de l'harmonisation est hors de question, cet article suggère que ses modalités mériteraient d'être davantage discutées. Ses conclusions peuvent-elles être étendues à d'autres pays ? *A priori*, il pourrait sembler préférable pour les pays qui collectent de lourds impôts directs, de profiter de l'harmonisation pour modifier leurs régimes fiscaux et accorder davantage d'importance aux impôts indirects. Des études comparatives de l'OCDE en particulier McKee et *al.* (1986) montrent d'ailleurs que les taux marginaux d'imposition du travail sont élevés pour l'ensemble de la zone OCDE. Toutefois, avant toute généralisation, il conviendrait de vérifier, au cas par cas, que les distorsions créées par la fiscalité directe sont substantielles.

(18) Dans une certaine mesure, on l'a vu, les transferts positifs résultent de la progressivité de l'impôt sur le revenu.

Références bibliographiques

- ATKINSON, A.B. and J.E. STIGLITZ, 1976 : « The Design of Tax Structure : Direct Versus Indirect Taxation », *Journal of Public Economics*, Vol. 6, pp. 55-75.
- ATKINSON, A.B., F. BOURGUIGNON et P.-A. CHIAPPORI, 1988 : « Fiscalité et transferts : une comparaison franco-britannique », *Annales d'Économie et de Statistique*, Vol. 11, pp. 117-140.
- AUERBACH, A.J., 1983 : « Taxation, Corporate Financial Policy and the Cost of Capital », *Journal of Economic Literature*, Vol. 21, pp. 905-940.
- AUERBACH, A.J. et L.J. KOTLIKOFF, 1987 : *Dynamic Fiscal Policy*, Cambridge University Press.
- AULD D.A.L. et D.A. WILTON, 1988 : « The Impact of Progressive Income Tax on Canadian Negotiated Wage Rates », *Canadian Journal of Economics*, XXI, n° 2.
- BLOCH L. et F. MAUREL, 1989 : « Harmonisation des taux de TVA : scénarios macroéconomiques », *Économie et Statistique*, n° 217-218.
- BLUNDELL, R. et F. LAISNEY, 1988 : « A Labour Supply Model for Married Women in France : Taxation, Hours Constraints and Job Seekers », *Annales d'Économie et de Statistique*, Vol. 11, pp. 41-72.
- BOITEUX, M., 1988 : *Fiscalité et marché unique européen*, Rapport d'étape de la Commission présidée par M. Boiteux, Documentation Française.
- BOSKIN, M.J., 1978 : « Taxation, Saving, and the Rate of Interest », *Journal of Political Economy*, Vol. 86, pp. S3-S27.
- BOURGUIGNON, F., 1986 : « Female Participation and Taxation in France », in R. Blundell and I. Walker (eds.), *Unemployment, Search and Labour Supply*, Cambridge University Press, pp. 243-266.
- CECCHINI, P., 1988 : *The European Challenge 1992 : The Benefits of a Single Market*, Brookfield, Vermont : Gower.
- CEPII-OFCE, 1990 : « Vers une fiscalité européenne », *Revue de l'OFCE*, n° 31.
- CHARPIN, F., 1989 : « Les contraintes de liquidité dans la théorie du cycle de vie », *Annales d'Économie et de Statistique*, 14, pp. 65-102.
- CHIAPPORI, P.-A. : « La théorie du consommateur est-elle réfutable », *Revue Économique*, Vol. 41, n° 6, pp. 1001-1026.
- DAGSVIK, J.K., F. LAISNEY, S. STROM et J. OSTERVOLO, 1988 : « Female Labor Supply and the Tax Benefit System in France », *Annales d'Économie et de Statistique*, 11, pp. 5-40.
- DE MELO, J. et S. ROBINSON, 1989 : « Product Differentiation and the Treatment of Foreign Trade in Computable General Equilibrium Models of Small Economies », *Journal of International Economics*, Vol. 27, pp. 47-67.
- FELDSTEIN, M., 1978 : « The Welfare Cost of Capital Income Taxation », *Journal of Political Economy*, Vol. 86, pp. S29-S51.
- FISHER, I., 1937 : « Income in Theory and Income Taxation in Practice », *Econometrica*, Vol. 5, pp. 1-55.
- HALL, R.E. et F.S. MISHKIN, 1982 : « The Sensitivity of Consumption to Transitory Income : Estimates from Panel Data on Households », *Econometrica*, Vol. 50, pp. 461-481.

- HARBERGER, A.C., 1971 : « Three Basic Postulates for Applied Welfare Economics : An Interpretative Essay », *Journal of Economic Literature*, 9, pp. 785-797.
- HAUSMAN J.A., 1985, *Taxes and labor supply in Auerbach, A. and Feldstein M. eds. Handbook of Public Economics, Vol I, Amsterdam, North Holland, pp. 213-263.*
- HAYASHI, F., 1982, « The Permanent Income Hypothesis : Estimation and Testing by Instrumental Variables », *Journal of Political Economy*, Vol. 90, pp. 895-918.
- HUBBARD, R.G. et K.L. JUDD, 1986 : « Liquidity Constraints, Fiscal Policy and Consumption », *Brookings Papers on Economic Activity*, pp. 1-59.
- KALDOR, N., 1957 : *An Expenditure Tax*, London : Allen and Unwin.
- KEEN, M., 1987 : « The Welfare Effects of Commodity Tax Harmonization », *Journal of Public Economics*, Vol. 33, pp. 107-114.
- LEBEGUE, D., 1988 : La Fiscalité de l'épargne dans le cadre du marché intérieur européen, *Rapport du Conseil National du Credit*, Direction des Journaux Officiels.
- MALABOUCHE G., 1990 : L'impôt sur le revenu, Fiche de lecture, *Notes Bleu*, n° 520, ministère de l'Économie des Finances et du Budget.
- McKEE, M.J., J.J.C. VISSER and P.G. SAUNDERS, 1986 : « Marginal Tax Rates on the Use of Labour and Capital in OECD Countries », *OECD Economic Studies*, n° 7, pp. 45-102.
- MEADE COMMITTEE, 1978 : *The Structure and Reform of Direct Taxation*, Institute for Fiscal Studies, London : Allen and Unwin.
- OCDE, 1987 : *Revenue Statistics of OECD. Member Countries, 1965-1986*, Paris : OCDE.
- OCDE, 1990 : *Employment Outlook*, pp. 173-175, Paris : OCDE.
- PECHMAN, J., 1990 : « The Future of the Income Tax », *American Economic Review*, Vol. 80, pp. 1-21.
- PERRAUDIN, W.R.M. et T. PUJOL, 1990a : « European Fiscal Harmonization and the French Economy », *IMF Working Paper*, n° 90/96.
- PERRAUDIN, W.R.M. et T. PUJOL, 1990b : « Tax Efficiency in an Open Economy », *IMF Working Paper*, n° 90/94.
- PUJOL, T., 1991 : « Tax Policy in a Neoclassical Model with Unemployment : The Dutch Case », *miméo IMF*.
- RIBOUD, M., 1985 : « An Analysis of Women's Labor Force Participation in France : Cross-Section Estimates and Time Series Evidence », *Journal of Labor Economics*, 3, pp. 177-200.
- SUMMERS, L.H., 1981 : « Capital Taxation and Accumulation in a Life Cycle Growth Model », *American Economic Review*, Vol. 71, pp. 533-544.
- ZELDES, S., 1989 : « Consumption and Liquidity Constraints : An Empirical Investigation », *Journal of Political Economy*, Vol. 97, pp. 305-346.

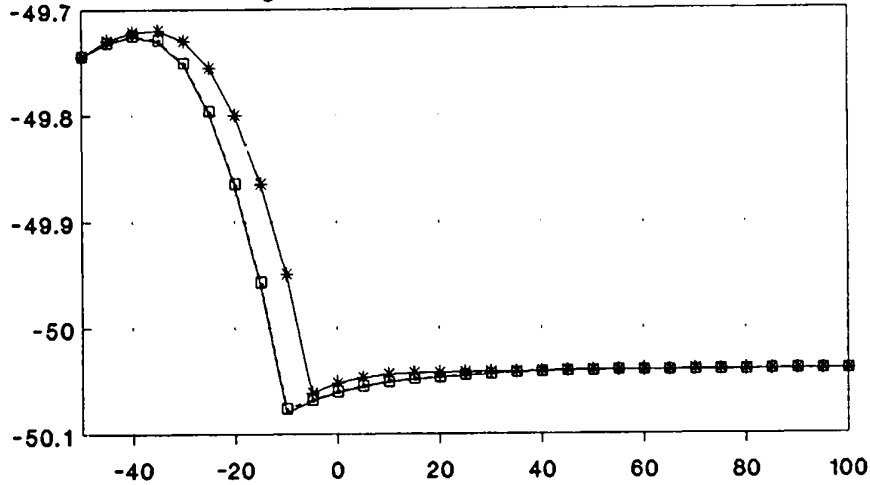
ANNEXE

L'impact de l'harmonisation du court au long terme

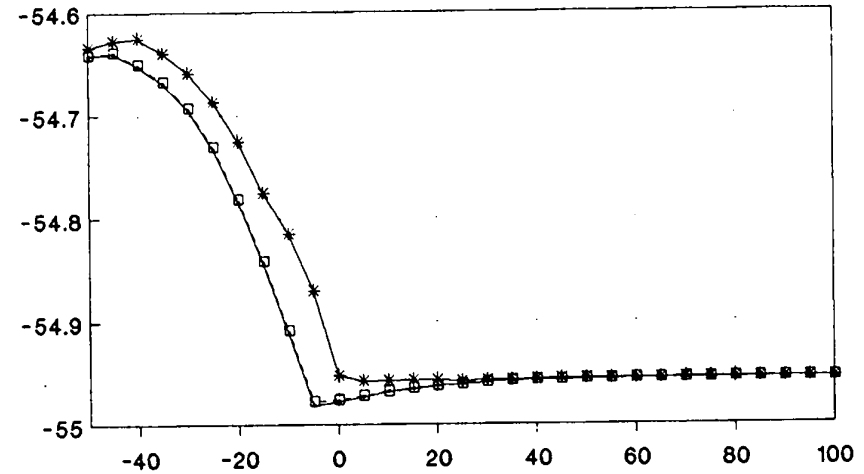
270

Référence Coûts d'ajustement Effet d'annonce

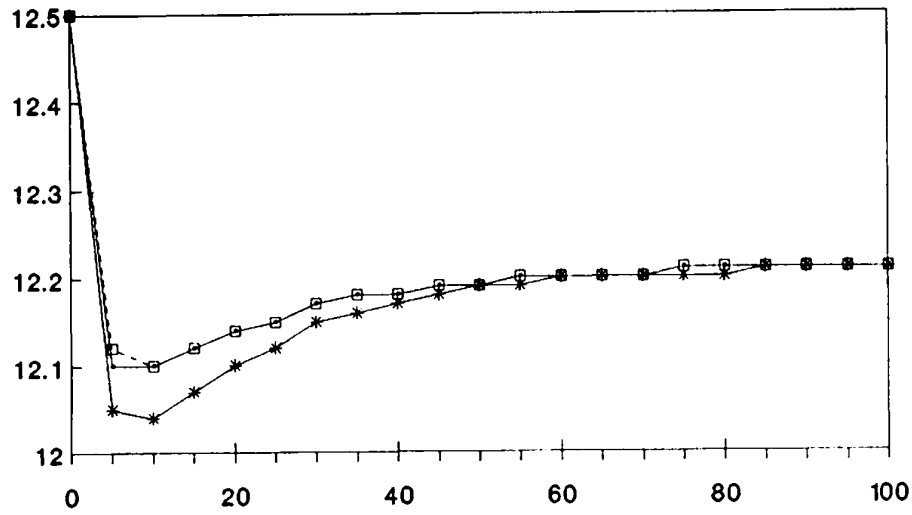
Utilité : ménage « riche »



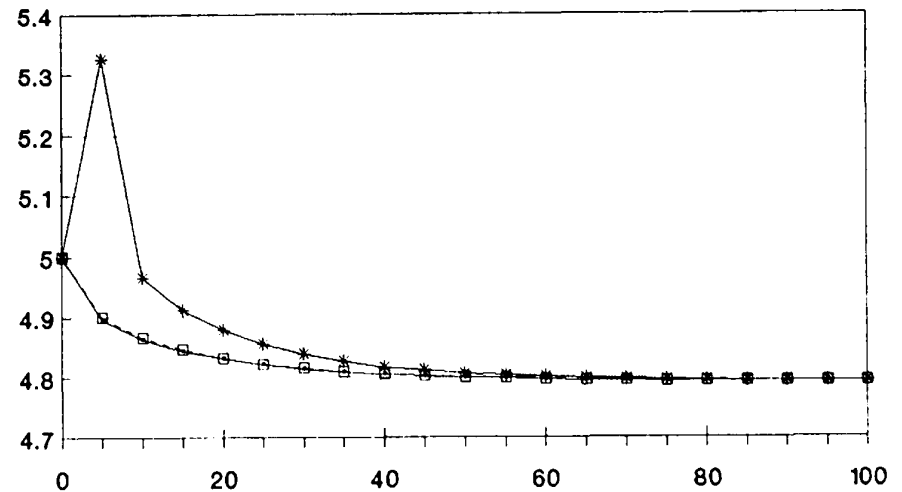
Utilité : ménage « pauvre »



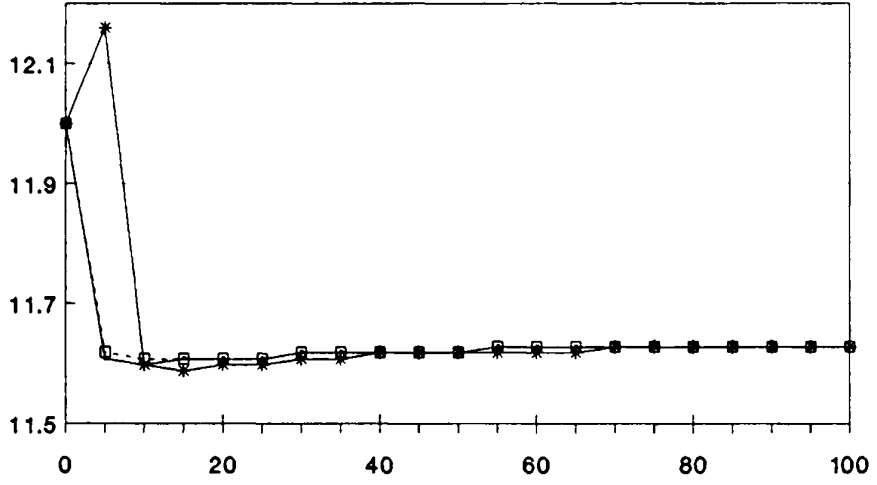
Production : firme 1



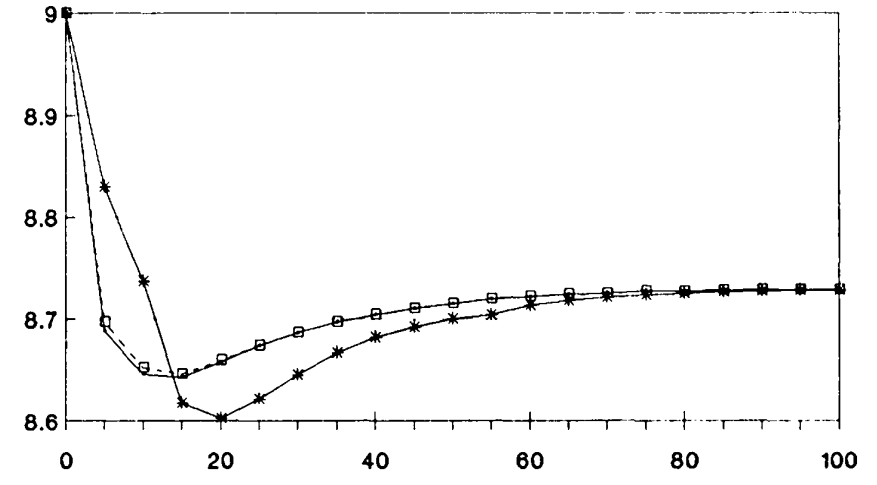
Production : firme 3



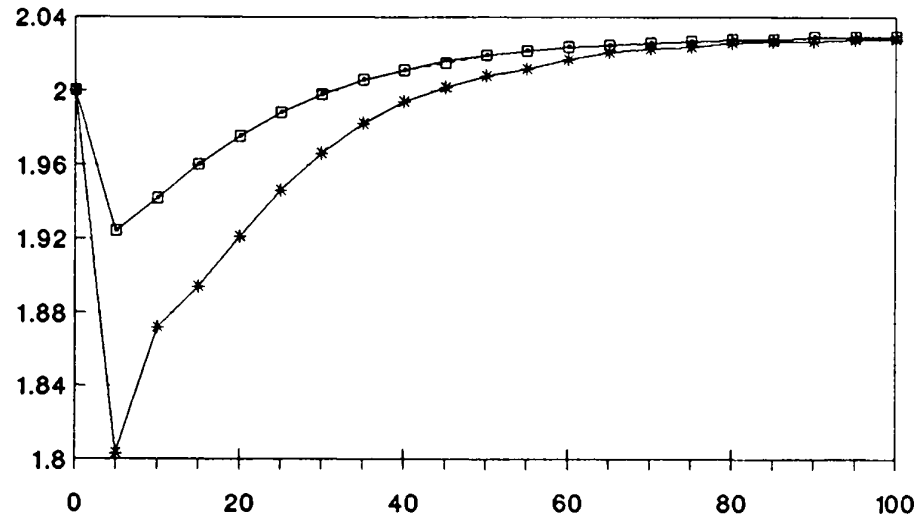
Offre de travail



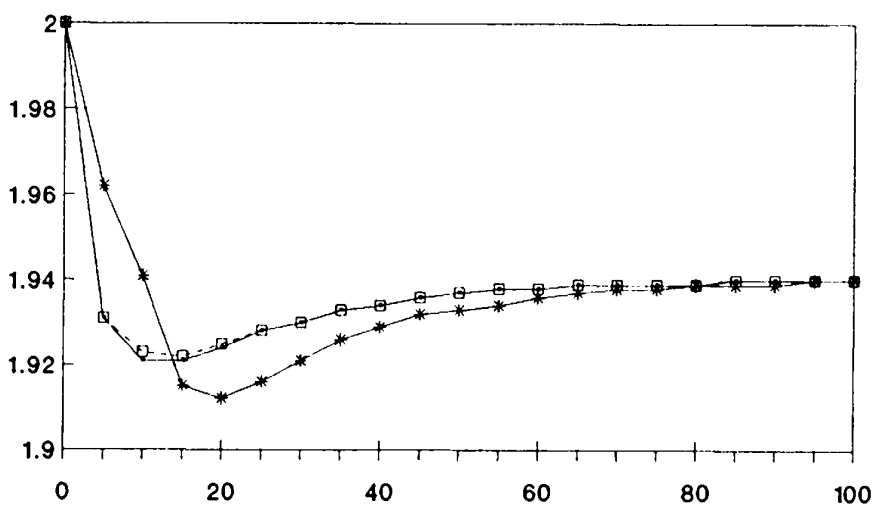
Consommation - bien 1



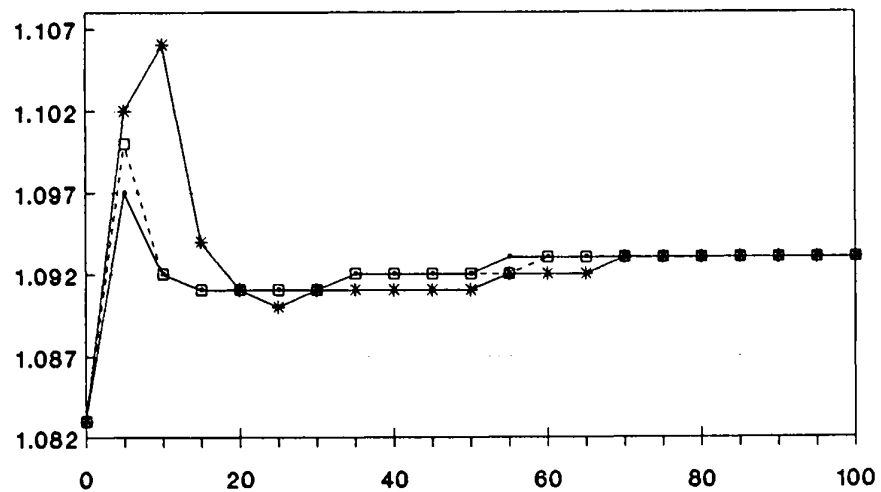
Consommation - bien 2



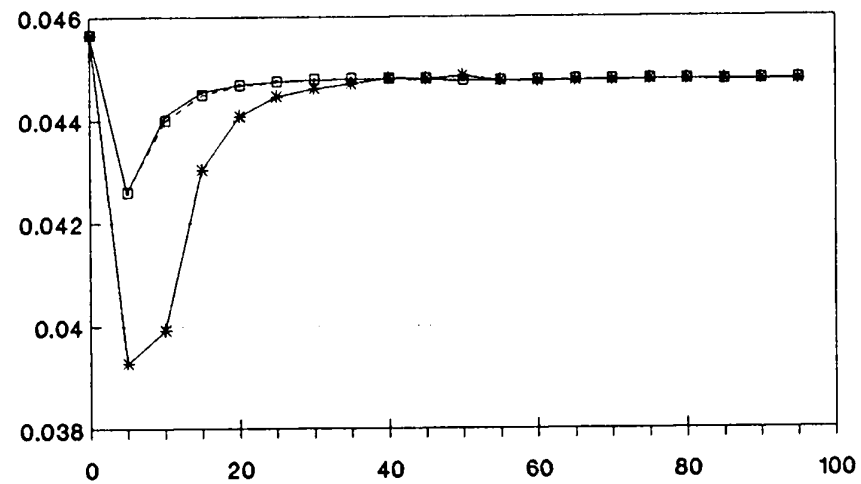
Consommation - bien 3



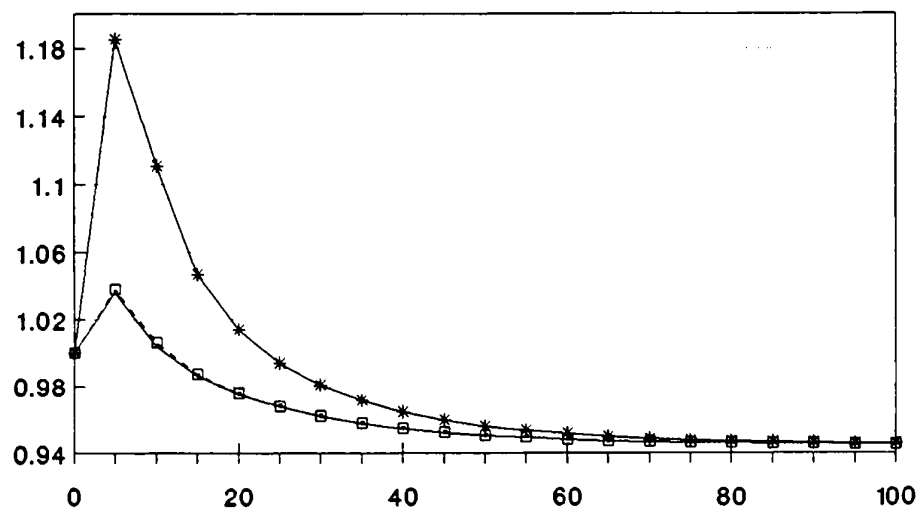
Taux de salaire



Taux d'intérêt



Taux de change



Prix à l'exportation

